

DECISION DU DIRECTEUR N° 386/2021

Tarification / Prix de vente produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros arrête le prix de vente des articles listés ci-dessous :

Code	Intitulé	Prix de vente TTC
ACCTEX040	Tote bag Flamant - collection 2021	12,00 €
ACCTEX010	Eventail - collection 2021	9,00 €
TEXTSH115	Tee-shirt blanc POULPE - collection 2021	19,00 €
TEXTSH116	Tee-shirt Bleu Océan SPIRALE blanche - collection 2021	19,00 €
BIJBRA200	Bracelet Sea glass – collection 2021	13,00 €

Une remise de 30% est accordée aux personnels du Parc national et du Conservatoire Botanique.

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 29/03/2021

Le directeur



Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).